

LES ISLAMISTES ENTRE LA SOIF DE LA PARTICIPATION ET LES RÉSISTANCES À L'INTÉGRATION

Rkia EL-MOSSADEQ*

Après les échéances référendaire et électorales des années 1996-1997 et avant la nomination de Abderrahmane El Youssoufi comme Premier ministre par le roi, le 4 février 1998, tout prêtait à croire que la participation des islamistes aux élections, voire leur accès au parlement, serait, plus ou moins, le principal trait distinctif de cette législature. Cette participation électorale, tout en rappelant la recherche d'un cadre légal concrétisé par le congrès extraordinaire du Mouvement populaire démocratique et constitutionnel (MPCD), le 2 juin 1996¹, et l'unification des mouvements *Al Islah Wa Attajdid* (renouveau et unification) et *Rabitat al Moustakbal al Islami* (ligne de l'avenir islamique) le 31 août 1996², a été mise en œuvre par un courant qui s'est développé au sein du mouvement islamiste³, durant les années quatre vingt, et a plaidé, à partir du début des années quatre-vingt dix, en faveur de la participation électorale. Certes, cette participation électorale n'était pas une première, mais elle était la plus visible et la plus concrète dans ses résultats. Elle signifie que les échéances référendaires et électorales ont été dominées par un double processus : l'aboutissement de l'institutionnalisation de la proposition royale du 14 octobre 1994⁴ en vue de la recherche d'une solution politique au problème de l'alternance ; la consécration de l'aspiration ardente d'une partie du courant islamiste à la participation électorale.

Malgré cet aboutissement, les résistances à l'intégration demeurent l'autre face de cette aspiration. En fait, la progression dans la légalité est fonction de l'aboutissement de la tactique de la participation électorale. En outre, si les résistances à l'intégration recouvrent des capacités d'adaptation au « jeu de consensus »⁵ et « aux labyrinthes de l'alternance »⁶, ces capacités

* Professeur à l'Université de Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès.

1. Voir les travaux du congrès extraordinaire du MPCD dans *Arraya*, n° 199, 4 juin 1996.

2. Cette réunification a donné lieu à la constitution du mouvement *Attawhid wa al Islah* sous la présidence d'Ahmed Raïssouni, voir manifeste de l'unification dans le journal *Arraya* n° 212, 3-09-1996, p. 1 ; voir aussi *Harakat attawhid wa Al Islah*, 1998. *Al Mithak*, Imprimerie Top Presse.

3. Les organisations islamiques les plus importantes sont : *Al adl wa al Ihane* (1987), Le mouvement de l'unification et du renouveau (1996), *Al Badil Al Hadari* (1995). Voir à ce propos El KHALFI Moustafa, « A propos de l'unité et de la division au sein du mouvement islamique marocain », *Wijhat Nathar*, Rabat, Imprimerie Najah El Jadida : p. 25. Voir aussi : *Rapport stratégique du Maroc 1997/1998*, Rabat, Imprimerie Najah El Jadida, 1999, p. 185-203.

4. El MOSSADEQ Rkia, 1998. *Les labyrinthes de l'alternance Rupture ou continuité ?* Casa-blanca, Imprimerie Najah El Jadida : p. 6-8 et 123-126.

5. EL MOSSADEQ Rkia, « Jeu de consensus et développements constitutionnel et électoral », dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS-Editions, 1992, p. 438 et s.

6. EL MOSSADEQ Rkia, « Les labyrinthes de l'alternance », dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Editions, 1995, p. 715 et s.

se mesurent, elles aussi, à l'aune de l'aboutissement de la tactique de la participation. Tout cela s'éclaire, d'abord, à la lumière de l'oscillation du mouvement entre affirmation de l'autonomie et consécration de l'appartenance politique, ensuite, des tiraillements du parti de la participation entre les impératifs de la *shari'a* et les considérations du « consensus » et, finalement, de la portée de la participation où le conflit de légalité n'exclut l'advenance d'un conflit de légitimité.

L'oscillation entre l'affirmation de l'autonomie et la consécration de l'appartenance politique

L'oscillation du Mouvement du renouveau et de l'unification (*Al Islah Wa Attajdid*) entre l'affirmation de l'autonomie et la consécration de l'appartenance politique traduit, en quelque sorte, le fait que l'adhésion du mouvement au MPCD a été dominée par une oscillation entre la discipline et la « rébellion ». Celle-ci a dominé les rapports du mouvement avec le parti tout au long du processus électoral. Ces rapports semblent avoir été régis, au préalable, par un jeu de tactique et de contre tactique. La tactique de la participation électorale est une riposte à la tactique de l'intégration. Autant la tactique de l'intégration contient une résistance au légalisme amenant les islamistes à prendre part aux consultations électorales, autant la tactique de la participation électorale – où la discipline n'exclut pas la « rébellion » et les voltes faces – contient une résistance à l'intégration. La rébellion qui a prévalu, au sein du Mouvement du renouveau et de l'unification, à l'occasion des élections locales du 13 juin 1997 à l'encontre de la décision de non participation adoptée par le secrétariat général du MPCD – instance où le Mouvement est largement représenté⁷ – réduit l'esprit d'adhésion et la discipline qui a régné, lors des élections législatives directes du 14 novembre 1997, à ses justes proportions. L'on comprend, dès lors, que l'évolution des choses, soit en faveur de la progression de l'affiliation politique qui favorise la discipline et l'engagement, soit en faveur du désengagement, qui entraîne l'affirmation de l'autonomie, est tributaire de l'aboutissement de la tactique de la participation électorale.

La perspective de l'aboutissement de cette tactique grâce à l'affiliation explique la tentative d'intégrer le monde politique légal, réalisée grâce à l'investissement d'une organisation qui semblait jusqu'alors dans l'inertie, le Mouvement populaire, démocratique et constitutionnel. Le congrès extraordinaire du MPCD – devenu, depuis le 4 octobre 1998, Parti de la justice et du développement –, réuni le 2 juin 1996, est la consécration de cette tactique. La participation « aux prochaines échéances électorales » est inscrite au cœur du manifeste final. Certes, certains ont vu dans cette tentative, soit le début d'une manipulation du ministère de l'Intérieur visant à favoriser, dans une

7. Parmi les sept membres du secrétariat dont le secrétaire général Dr Khatib, il s'agit de quatre qui sont : M. Abdellah Benkirane, Lahcen Daoudi, Saâd Eddine El Othmani, Abdellah Baha.

première étape, l'intégration des islamistes dans les différents partis politiques existants⁸, soit un simple retour à la pratique politique qui consiste à créer, à la veille de chaque élection, des partis dévoués à l'administration⁹. Cependant, que l'adhésion au MPCD soit individuelle ou collective, impliquant ou non la haute instance qu'est le secrétariat général, son but est, en fin de compte, de se servir d'un parti pour l'asservir à des fins électorales. L'affirmation de M. Abdellah Benkirane, président du mouvement *Al Islah Wa Attajdid*, jusqu'au 31 juillet 1994, selon laquelle, « nous (...) nous sommes précipités, pour intégrer le parti, tenter de le structurer et ressusciter son activité (...) pour participer »¹⁰ en est l'expression éloquente. Ainsi, la recherche d'un « espace pour l'action politique régie par le référentiel islamique »¹¹ est-elle réduite à celle d'un simple espace pour la participation électorale.

Certes, l'expérience est tentée pour contourner les interdictions relatives à la constitution d'un parti islamique dont celle du Parti de la réforme et du renouveau, à la veille des échéances référendaires et électorales 1992-1993, est mémorable. Mais elle exprime le fait que la participation aux élections ne doit pas être conditionnée par la constitution d'un parti propre comme le soutient *Jamaât al Adl wa al Ihsane*¹². Dans le discours du Mouvement pour le renouveau et l'unification, on relève de nombreux éléments pour tenter de rendre cette entreprise crédible. D'abord, s'agissant de l'évolution du mouvement depuis 1983, Abdallah Benkirane rappelle : « nous considérons que la seule constitution d'une association est contraire à la *shari'a* et une reconnaissance de la loi positive »¹³. Cette évolution se précise, lorsque le mouvement s'aligne sur l'*ijtihad* de l'égyptien Youssef El Karadaoui en faveur d'un pluralisme politique dont les origines remontent, dit-il, à l'époque de « l'Imam Ali reconnaissant le parti des kharéjites »¹⁴. Tout en précisant que « l'*Ijtihad* de Hassan El Banna déniait le multipartisme en Islam est tributaire des circonstances de son époque », il plaide pour le pluralisme aussi bien « avant l'instauration de l'Etat islamique (...) qu'après son instauration »¹⁵.

L'adhésion à la personne du Dr Khatib « fils du mouvement islamique »¹⁶, « connu pour son intégrité », « sa défense des causes islamiques » et « son rôle dans la résistance marocaine » ainsi que « l'entente avec lui sur la

8. MANSOUR Abdellatif, « Un parti pour Abdellah Benkirane Les islamistes entrent en scène », dans *Maroc Hebdo International*, n° 231, 22/28-07-1997, p. 10-11.

9. En réponse à la déclaration de Ali Yata que les islamistes qui rejoignent le Dr Khatib sont connus chez l'opinion public par leur rapport avec les autorités notamment le ministère de l'intérieur voir « la lettre ouverte de M. Abdellah Ben Kirane au secrétaire général du PPS M. Ali Yata » dans le journal *Arraya*, n° 202, 25 juin 1996, p. 16. Voir également Interview de Rémy Leveau dans *l'hebdomadaire La Nouvelle Tribune* n° 141, 10-12-1998, p. 1-5.

10. BENKIRANE Abdellah, 1997. Interview dans *Arraya*, n° 259, 31-07-1997, p. 3.

11. RAISSOUNI Ahmed, Interview dans *Arraya*, n° 268, 09-10-1997, p. 5.

12. EL HATIMI Abdeltif, 1997, programme de la chaîne Al Jazira de Katar « Al Ittijah al Mouâkiss », Pourquoi le mouvement de l'unification et du renouveau a participé aux élections et *jamaât Al Adl Wa Al Ihsane* s'est abstenue, dans *Arraya*, n° 279, 18-12-1997, p. 7-11.

13. BENKIRANE Abdellah, Interview dans *Arraya*, n° 266, 18-09-1997, p. 9.

14. EL KARADAOUI Youssef, « le multipartisme dans le cadre de l'Etat islamique » dans, *Arraya*, n° 248, 15-5-1997, p. 15.

15. *Ibidem*.

16. BENKIRANE Abdellah, Interview dans le journal *Arraya* n° 198, 28-05-1996, p. 8-9.

formule de collaboration ou plutôt d'adhésion, chose qui ne s'est pas réalisée avec l'Istiqlal »¹⁷, ont finalement été déterminantes pour tenter l'expérience, décrite par M. Ahmed Raïssouni, président du Mouvement de l'unification et du renouveau, comme mêlant « deux générations et deux écoles, et deux expériences. La première est axée sur l'action politique au sein d'un parti, comprenant les aspects administratifs, législatifs et économiques, la seconde sur la réforme de l'individu et de la société par le biais de l'éducation et de la culture conformément aux valeurs fondamentales de l'Islam »¹⁸.

Mais l'expérience est aléatoire et cette tendance à l'affirmation de l'affiliation politique n'est pas irréversible. Certes, les déclarations faites dans l'euphorie consécutive aux résultats des élections législatives directes du 14 novembre 1997 traduisent un esprit de discipline et d'adhésion. À cet égard, les propos affirmant que « tous les représentants sont à la fois des membres du mouvement du MPCD » et allant jusqu'à une « assimilation du mouvement par la MPCD ou plutôt par Dr Khatib »¹⁹, rejoignent ceux avançant que « tous les candidats sont membres de leur pas seulement des candidats (...) avalisés par ses instances »²⁰. Mais cet esprit de discipline n'est que le couronnement de la tactique de la participation électorale à travers un parti. En fait, il a de nouveau prévalu juste après la décision de participer aux élections législatives, succédant ainsi à une étape dominée par l'esprit de la rébellion.

La tendance à l'affirmation de l'autonomie, à la résistance à toute position du MPCD contraire à la tactique de la participation électorale. Dès lors, son aboutissement s'inscrit en dehors du parti, le Mouvement déployant ses propres moyens. La décision de ne pas participer aux élections locales du 13 juin 1997, adoptée par le secrétariat général du MPCD²¹, est considérée comme un prolongement de la position du boycott prise par le Dr Khatib, elle même jugée « unilatérale et surprenante »²². De fait, l'esprit de l'adhésion qui dominait même au niveau de la presse du Mouvement de l'Unification et du Renouveau où l'on se réclamait du MPCD, tout en agissant comme si la décision de la participation du parti aux élections était déjà acquise, s'estompe rapidement. En effet, les allocutions des dirigeants tels que MM Abdellah Benkirane et Mohamed Yatim – Président du Mouvement de l'Unification et du Renouveau de 1994 à 1996 –, prononcées le 11 mai 1997, à l'occasion de la commémoration du 30ème anniversaire du MPCD, allaient dans le sens de la participation, soit en déclarant que « ce parti est notre chance pour que le bien domine le mal »²³, soit en s'adressant ainsi aux adhérents du parti et à son secrétariat général : « Vous assumez une lourde responsabilité, dans le domaine de votre travail et votre action (...) sachez

17. BENKIRANE Abdellah, Interview dans le journal *Arraya* n° 280, 25-12-1997, p. 7.

18. RAÏSSOUNI Ahmed, Interview dans le journal *Alass'r*, n° inaugural, 10-10-1997, p. 3.

19. Conférence de presse du secrétariat général du MPCD dans le journal *Alass'r*, n° 4, 21-11-1997, p. 2.

20. RAÏSSOUNI Ahmed, Interview dans le journal *Alass'r*, n° 5, 22-12-1997, p. 3.

21. Communiqué du secrétariat du MPCD du 21-05-1997, *Arraya* n° 249, 22-05-1997, p. 1.

22. BENKIRANE Abdellah, *Arraya* n° 259, 31-07-1997, p. 1-3.

23. *Arraya*, n° 248, 15-05-1997, p. 3.

que vous aurez à contribuer à la chose publique »²⁴? L'article ainsi intitulé « Intérêts garantis derrière la décision de participation des islamistes aux élections »²⁵ ou la rubrique sur les « questions à trancher devant le MPCD »²⁶ concernant la préparation du programme électoral et le choix des candidats n'illustraient-ils pas cette appartenance au MPCD conditionnée par la participation électorale?

C'est cette ardeur en faveur de la participation qui persiste alors que le manifeste du secrétariat général sur la non participation est publié. Tout en se proclamant du Mouvement – et non pas du parti – et tout en déplorant l'interdiction de constituer un parti, justifie les partisans de la participation par l'autonomie du Mouvement par rapport au parti; le parti étant un organe politique et le Mouvement une association culturelle. De ce fait, « le mouvement dispose autant que le parti de ses propres structures et de ses propres décisions » et « au même titre que notre participation n'engage pas le parti, la non participation ne nous engage pas non plus. Ce qui nous engage, c'est notre accord du départ »²⁷. La décision du Dr Khatib a été avalisée par les autres membres du secrétariat général, précise-t-on, dans le souci de préserver l'unité du parti : « c'est une décision que je respecte à l'intérieur du parti mais en dehors j'ai le droit de participer »²⁸. L'affirmation de la tendance à l'autonomie ne persiste pas seulement dans le maintien de l'idée de participation électorale dans la perspective de l'échéance législative en déclarant « si le parti participe nous participons avec lui », sinon, certains de nos membres participent soit dans le cadre d'autres partis soit d'une autre manière »²⁹. Le souci d'autonomie acquiert des dimensions telles qu'on débat des capacités organisationnelles du Mouvement de s'adapter à l'action politique car, écrit Mohamed Yatim, « les premières leçons de la participation modeste de certains membres du mouvement révèlent le besoin de réviser les formules organisationnelles qui restent tournées vers l'intérieur, absorbant toutes les énergies alors qu'il est supposé pour un mouvement d'appel et d'action publique d'être ouvert sur son environnement. En plus de l'intérêt de disposer d'une structure stable et spécialisée dans l'action au quotidien en temps normal, les périodes exceptionnelles exigent le rassemblement de toutes les forces pour faire face aux défis du moment »³⁰.

Cette tendance à l'affirmation de l'autonomie n'est pas une parenthèse insignifiante. Pour certains courants islamistes, le chemin parcouru entre les deux consultations électorales s'insère dans « la stratégie du pouvoir qui consiste à intégrer une partie du mouvement islamistes au sein du MPCD

24. *Ibidem*.

25. *Ibid.*, p. 7.

26. RABAH Abdelaziz, « Questions à trancher devant le MPCD, dans le journal *Arraya* n° 246, 01-05-1997, p. 3.

27. RAÏSSOUNI Ahmed, Interview dans le journal *Arraya* n° 271, 23-10-1997, p. 3.

28. BENKIRANE Abdellah, programme « Al Ittijah al Mouâkis » dans le journal *Arraya*, n° 279, 1997, *op. cit.* p. 7-11.

29. RAÏSSOUNI Ahmed, Interview dans le journal *Arraya*, n° 266, 18-09-1997, p. 5.

30. YATIM Mohamed, « la participation des islamistes aux élections communales : les leçons et les significations ». *Arraya* n° 258, 24-07-1997, p. 3.

connu par ses allégeances à l'autorité »³¹. Aux élections locales du 13 juin 1997, la décision de la non participation « signifie l'interdiction aux islamistes d'occuper des positions qui ont des répercussions sur les citoyens » ; aux législatives directes du 14 novembre 1997, la participation « signifie que si les islamistes ont remporté certains sièges leur présence au parlement ne sera que symbolique »³². En tout cas cette trajectoire, tout en traduisant la lutte pour la prise de la décision au sein du MPCD, n'est qu'un aspect de la lutte pour l'aboutissement de la tactique de la participation électorale. Cette participation justifiée par les impératifs de la *shari'a* et les considérations du consensus.

Le pari de la participation entre les impératifs de la *shari'a* et les considérations du « consensus »

Les deux publications parues à l'approche des élections législatives directes du 14 novembre 1997, dont les auteurs sont actuellement parlementaires, la première sur « La participation politique dans le fikh de Chaïkh al Islam Ibn Taymia »³³, la seconde sur « L'Etat d'exception...! dans les élections parlementaires »³⁴ relatant l'expérience de l'auteur quant à sa participation aux élections législatives partielles du 23 avril 1994, rejoignent toute une littérature politique qui s'intègre dans la tactique de la participation électorale, cette participation étant tiraillée entre les impératifs de la *shari'a* et les considérations du « consensus ». Ce tiraillement vient de ce que la perspective de l'intégration par la légalité et dans la légalité est limitée par l'objectif de la transition vers un gouvernement islamique. Cet objectif est inhérent aux impératifs de la *shari'a*. Cependant, la perspective de la légalité est limitée par l'aspiration à adhérer au jeu de consensus.

Certes, rien ne laisse présager l'idée du boycott des élections, dans la mesure où « tous les partis qui y ont eu recours ont péri »³⁵ et qu'elle est « tellement dangereuse qu'elle épargne aux adversaires du projet islamique et l'effort et le temps de l'isoler »³⁶. En Jordanie les islamistes ont boycotté les élections seulement quand leur participation à la vie politique a atteint un poids considérable³⁷. On se défend contre l'éventualité d'un dérapage de

31. EL GHAZALI Moustapha, « les élections du 14 novembre. La montagne a accouché d'une souris », dans le journal *Al Jiss'r*, n° 46, Décembre 1997, p. 2-3. Il s'agit du mouvement al Badil Al Hadari. Voir aussi l'interview de son président dans le journal *Al jiss'r* n° 46, décembre 1997, p. 8-9.

32. *Ibidem*.

33. AL OTHMANI Saâd Addine, *La participation politique dans le fikh de Chaïkh Al Islam IbnTaymia*. Casablanca. Publications Al Fourkane, octobre 1997. L'auteur est non seulement parlementaire mais aussi directeur du parti de la justice et du développement alors que le Dr Khatib est le secrétaire général.

34. AL IDRISI Abou Zaïd, *Etat d'Exception...! dans les élections parlementaires*. Casablanca, Publication *Arraya* Annajah Al Jadida, octobre 1997 (en arabe). En fait cette publication une série d'articles publiées dans le journal *Arraya* du 17 mai au 2-08-1994 sous le titre : *Journal d'un candidat déchu*.

35. AL IDRISI Abou Zaïd, Interview dans *Annaba'*, n° 3, décembre 1997 : p. 3.

36. BELLAÏ Abdessalam, 1997. « La participation politique en Islam, dans *Alâss'r* » n° 6, 22/12/1997 : p. 16.

37. AL IDRISI Abou Zaïd, 1997. Interview dans *Annaba'*, n° 3 *op. cit.*, p. 3.

l'expérience à l'instar de l'Algérie qui, suivant Ahmed Raïssouni « étant une république il était supposé que les élections changent toutes les institutions (...) tandis qu'au Maroc, elles n'ont rien à voir avec la question du régime politique »³⁸. La participation électorale n'est pas non plus conditionnée par le préalable d'une réforme constitutionnelle, bien que cette revendication reste à l'ordre du jour jusqu'à « la concrétisation du gouvernement parfait dans sa forme sublime »³⁹. Elle ne se heurte pas au rejet des compromis aboutissant « au consensus » qui, selon Abdessalam Yassine ne dépasse pas « le seuil des cabinets où les coalitions et les partages se commandent et se décommandent entre les professionnels de la culture du consensus »⁴⁰. En dépit de leur diversité, ces considérations restent en retrait sur le développement des critères de la légalité démocratique et constitutionnelle. Les impératifs de la « *sharī'a* et l'adhésion » au jeu de consensus recèlent à la fois la perspective et le moyen qui, tout en justifiant la participation électorale, concourent à la définition des critères de la transition vers un gouvernement islamique. Ceux-ci se confondent avec le recours à la technique électorale.

À l'aide de la *sharī'a*, on justifie le recours à la technique électorale qui traduit l'adhésion à la démocratie envisagée en tant que procédure⁴¹. La technique électorale est, certes, importée mais il importe de l'islamiser. Etant assimilée, par Youssef El Karadaoui auquel se réfèrent les partisans de la participation, à une sorte de témoignage⁴², tel que ses conditions sont définies dans l'Islam, la technique électorale, qu'il s'agisse du suffrage mais aussi de la candidature, est ouverte aussi bien aux hommes qu'aux femmes « afin de ne pas laisser le champ libre aux femmes laïques »⁴³. La technique électorale est ainsi considérée comme permettant la mise en place d'un régime islamique⁴⁴. Autant le recours à cette technique n'est pas conditionné par le préalable d'un « gouvernement islamique »⁴⁵, autant il enclenche le processus de transition vers un gouvernement islamique régi par le principe de la *shūra*. Celle-ci, explique ses partisans, n'est pas réduite « à l'instar de la démocratie, au seul domaine du pouvoir »⁴⁶. Ses extensions ne sont pas uniquement verticales mais horizontales. Elle est le lieu où se croisent les deux sphères, publique et privée, ainsi que tous les domaines de l'activité

38. RAÏSSOUNI Ahmed, 1997. Interview dans le journal *Alassr*, n° 5, 22-12-1997, p. 3.

39. Manifeste finale du congrès extra-ordinaire du MPCD du 02-06-1996 dans *Arraya*, op. cit., p. 16. Voir aussi le rapport politique présenté par Dr Khatib au conseil national du parti le 3 et 4-10-1998 dans, *Arraya*, n° 28, 19-10-1998, p. 2-3.

40. YASSINE Abdeslam, 1998 : 230, *Islamiser la modernité*. Casablanca, al Ofok impressions.

41. *Ibid.* : 230-233, 320. Voir aussi du même auteur, *Dialogue avec les honorables démocrates*, 1994 : 6-7 et 88-90. Casablanca, al Ofok impressions (en arabe).

42. EL YAAGOURI Abderrahmane, la démocratie en tant qu'idée de procédure chez le mouvement islamique – le modèle du mouvement de l'unification et du renouveau, dans *Arraya*, n° 330, 16-12-1998, p. 19.

43. EL KARADAOUI Youssef, les élections une sorte de témoignage, *Assahwa*, n° 62, 1997, p. 7.

44. EL KARADAOUI Youssef, la participation de la femme musulmane aux élections est permise légalement, dans *Arraya*, 10 juillet 1997, 256, p. 5.

45. EL KARADAOUI Youssef, les élections, une sorte de témoignage, *Assahwa*, n° 62, 1997, op. cit., p. 7.

46. A propos de ce préalable régi par le principe de la *Shoura* voire, YASSINE Abdessalam, *Islamiser la modernité* 1998, op. cit., 329-324, 238-241 ; voir du même auteur, *La Shoura et la démocratie*, 1996. Casablanca, Al Ofok impressions.

humaine. Elle s'étend de la famille, au quartier, à la ville, au peuple, à la Umma et à l'Humanité toute entière⁴⁷.

Mais justifier ainsi le recours à la technique électorale, c'est se réclamer d'un *ijtihād* pluraliste pour en faire le cadre de la participation électorale, « un *ijtihād* dans le cadre des finalités de la *sharī'a* »⁴⁸ car « nous croyons à l'*ijtihād* qui reconnaît le droit à la différence. La présentation des arguments en est la condition »⁴⁹. Les *fatwas* d'Ibn Tayma, les règles qu'elles établissent en sont le support. Ces règles, telles qu'exposées par Sad Eddine Al Othmani sont⁵⁰ : il n'y a pas d'appel (*dawa*) sans *fiqh* ; le domaine de l'action politique est celui de l'autorité et des finalités sociales et non pas celui des pratiques religieuses obligatoires ; l'action politique ressortit de l'*ijtihād* et du droit à la différence, elle consiste à faire prévaloir le meilleur des avantages et des inconvénients contradictoires. C'est cette analyse qui domine les analyses de Salah Essaoui. En effet, « le but de la participation des mouvements islamistes dans les institutions de l'Etat » consiste à « acquérir les utilités, les compléter et abandonner les inutilités et les réduire »⁵¹. C'est ainsi que les partisans de la participation se distinguent des positions considérant « la démocratie et tout ce qui en découle comme étant une hérésie »⁵² pour aboutir à l'idée que participer aux élections est « un devoir envers Dieu »⁵³.

Ces considérations sur la *sharī'a* plaident pour la participation électorale sont consolidées par celles sur le « consensus », favorisant le déploiement de la technique électorale. Le code électoral adopté par le Parlement en session extraordinaire le 31 mars 1997, la déclaration commune signée par les pouvoirs publics et les partis politiques le 28 février 1997 relative aux élections et contenant les règles de déontologie qui s'y appliquent, l'instauration de la commission nationale et des commissions régionales par dahir le 1^{er} mai 1997, sont des éléments avancés pour soutenir que « les aspects positifs qui militent en faveur de la non participation »⁵⁴. Il importe donc de saisir « de façon positive les détails qui commencent à s'accumuler dans le sens de changement »⁵⁵. Ainsi ne s'agissait-il pas de critiquer le processus aboutissant « au consensus » même s'il est marqué par la marginalisation du Parlement et la prééminence du ministre d'Etat à l'Intérieur, devenu son principal artisan. Il s'agissait seulement de protester contre l'exclusion et la marginalisation du MPCD de ce processus consensuel dont les acquis priviégiaient les partis représentés au Parlement.

47. BELLAJI Abdessalam, La Shoura... les élections... la démocratie..., *Alassa'r* n° 3, 11-11-1997 : 14.

48. *Ibidem*.

49. *Arraya*, n° 256, 10-07-1997, p. 4.

50. AL IDRISSI Abou Zaïd, interview dans le journal *Annabae*, n° 3, décembre 1997, p. 3.

51. AL OTHMANI Saâd Addine, *La participation politique dans le fiqh de Chaikh al Islam Ibn Taymia*, octobre 1991, 3-13, *op. cit.*

52. ESSAOUI Salah, interview dans le journal *Assahoua* n° 58-59, juin 1997 : 10-13.

53. Interview de Benkirane Abdellah dans le meeting de présentation des candidats du MPCD dans *Alassa'r*, n° 10-11-1997, p. 16.

54. BELLAJI Abdessalam « la participation politique du mouvement islamique » dans *Alassa'r*, n° 6, *op. cit.*, p. 16 ; voir aussi conférence de presse du 1-11-1997 à l'occasion de la présentation du programme électorale. *Alassa'r*, n° 3, 10-11-1997, p. 5.

55. AL IDRISSI Abou Zaïd, interview dans le journal *Arraya*, n° 274, 13-11-1997, p. 3.

À l'exclusion de la signature de la charte de déontologie et des commissions tant nationales que régionales pour le suivi des opérations électorales s'ajoutent les discriminations dont les partisans de la participation prétendent être victimes, à l'exemple du temps imparti aux partis à la radio et à la télévision lors de la campagne électorale⁵⁶. Les membres du secrétariat général du MPCD ont même eu recours, à l'approche des élections législatives directes, au ministre d'Etat à l'Intérieur pour solliciter la levée de cette discrimination, jugée contraire aux dispositions constitutionnelles en vertu desquelles tous les partis contribuent « à l'encadrement et à la formation des citoyens »⁵⁷. À l'issue de cette rencontre ils ont exprimé une satisfaction entière. Malgré la reconnaissance des vicissitudes qui ont affecté le processus électoral une « appréciation positive l'emporte » donc. Ainsi de la déclaration de M. Ahmed Raïssouni pour qui les élections locales du 13 juin 1997 ont connu « une amélioration concrète sur la plan de la forme et de la procédure »⁵⁸ et du communiqué du MPCD du 16 novembre 1997 considérant les élections législatives directes comme « un pas positif dans l'évolution démocratique de notre pays »⁵⁹. Même déclaration chez M. Abdellah Benkirane, qui considère aussi la participation électorale comme « un pas positif »⁶⁰.

L'euphorie inhérente à l'idée de participation électorale a ainsi été concrétisée, lors des élections locales du 13 juin 1997, par la présentation d'une centaine de candidats « sans étiquette politique »⁶¹, tandis qu'aux législatives directes du 14 novembre 1997, le MPCD présentait 142 candidats et obtenait 9 parlementaires. Tout en rappelant les entraves à la constitution d'un groupe parlementaire islamique⁶², les dirigeants n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction à l'égard du résultat qui, à leur yeux, favorisera l'expression des « solutions islamiques au sein du Parlement »⁶³. Leur satisfaction s'est étendue au bilan de la campagne électorale, celle-ci étant assimilée à une étape d'appel (*da'wa*). Ce bilan ne se confond pas, comme ils le rappellent, avec le nombre des voix mais bien avec l'adhésion populaire. Il faut dire que le déroulement de la campagne électorale des islamistes dans la discipline et l'intégrité⁶⁴ a été tel qu'on a classé le discours des islamistes comme un discours de « moralisation de la vie politique »⁶⁵. Les dirigeants se sont félicités qu'on n'a attribué au MPCD aucun cas de fraude parmi ceux

56. Manifeste du MPCD / Secrétariat général sur les entraves subies par les candidats du parti du 10-11-1997 dans *Arraya*, n° 274, 13-11-1997, p. 1.

57. *Arraya*, n° 268, 2 octobre 1997, p. 1.

58. RAÏSSOUNI Ahmed, interview, *Arraya*, n° 269, 9 octobre 1997, p. 3.

59. Texte du communiqué dans *Arraya*, n° 275, 20 novembre 1997, p. 1.

60. BENKIRANE Abdelilah, dans programme *Al Ittijah au Mouâkiss*, Pourquoi « le mouvement de l'unification et du renouveau » a participé aux élections et *Al Adl wa Al Ihçane* s'est abstenu *Arraya*, n° 279, 1-12-1997, p. 11.

61. RAÏSSOUNI Ahmed, interview dans *Arraya*, n° 266, 18 septembre 1997, p. 5.

62. Voir à titre d'exemple BENKIRANE Abdelilah, interview *Arraya* n° 276, 27-11-1997, p. 5.

63. Conférence de presse du secrétariat général au lendemain du 16 novembre au lendemain de l'annonce des résultats des élections législatives des élections de la chambre des représentants, *Alass'ar*, n° 4, 21-11-1997, p. 3.

64. Les dirigeants se sont félicités qu'on n'a attribué au MPCD aucun cas de fraude parmi ceux recensés par l'USFP dans son journal *Al Ittihad Al Ichtiraki*.

65. Tozi Mohamed, interview dans *Assahoua* n° 63-64, février, 1998, p. 1.

recensés par l'USFP dans son journal *Al Ittihad Al Ichtiraki*.. Bien plus, certains commentateurs ont estimé que « l'accès des islamistes aux institutions centrales imposera plus d'éthique et d'intégrité »⁶⁶. Cependant, la portée de la participation électorale ne serait intégralement décrite si on omettait de la situer par rapport à une position qui, tout en laissant entrevoir un certain chevauchement entre légalité et légitimité, exprime les résistances à l'intégration.

La portée de la participation : conflit de légalité ou de légitimité?

Cette interrogation sur la portée de la participation électorale est inhérente au discours et à la pratique politiques qui semblent être tiraillés entre la légalité et la légitimité. La progression dans la légalité, d'ores et déjà altérée par l'aspiration à être partie prenante d'un consensus lui-même résultant de la marginalisation du pouvoir des institutions, est susceptible d'être remise en question par la persistance des indices d'un conflit latent sur la légitimité. Par leur développement, les frontières entre légalité et légitimité deviendront-elle tellement fluctuantes qu'elles nous amèneront à nous interroger sur le sens d'une évolution que l'on veut assimiler à « l'abandon de la violence et à l'acceptation du travail dans le cadre des institutions de l'Etat moderne »⁶⁷? L'abandon de la violence, souligné dans de nombreux écrits et déclarations⁶⁸ serait-il le gage d'une insertion dans la légalité ou plutôt le prélude d'un conflit pouvant dévier vers un conflit de légitimité?

Certes, nombreux sont les éléments inhérents au discours et à l'action politiques qui militent en faveur de la progression dans la légalité. Les propos affirmant la volonté d'agir à l'intérieur du cadre de la monarchie constitutionnelle, dans le respect de la constitution et des lois, et la perception des élections en tant que moyen de construire la démocratie et l'Etat de droit⁶⁹ se conjuguent avec les propos décrivant l'alternance par les urnes comme la voie saine pour la solution idéale de la problématique du pouvoir⁷⁰, car « après la fin de la lutte pour le pouvoir les partis, tout en s'orientant vers l'encadrement des citoyens autour d'un programme déterminé, peuvent accéder au pouvoir (...) dans le cadre d'une alternance réelle »⁷¹. On serait même tenté d'avancer que ces propos se confirment par la volonté d'inscrire l'action et la pratique politiques dans la légalité, non seulement pendant la campagne électorale, mais aussi après l'annonce des résultats du scrutin. En effet, malgré l'ampleur de la contestation allant jusqu'à la revendication des deux sièges refusés par les élus de l'USFP en raison de la falsification de leurs

66. SAAF Abdellah, interview dans *Arraya* n° 277, 4-12-1997, p. 17.

67. BENKIRANE Abdellah, 1997, Interview dans *Arraya*, n° 266, 18/12/1997 : 9.

68. BENKIRANE Abdellah, 1996. Interview dans *Arraya*, 28/05/1996, n° 198 : p. 89.

69. RMID Moustapha, 1997, Intervention au cours de la conférence de presse du secrétariat général du 1^{er} novembre 1997, dans le journal *Alass'r* 1997, n° 3, p. 4.

70. Programme électoral du MPCD aux législatives directes, *Alass'r*, 10-11-1997, p. 9.

AL IDRISSE Abou Zaïd, intervention au cours de la conférence de presse du secrétariat général dans le journal *Alass'r*, 10-11-1997, n° 3, p. 4.

71. BENKIRANE Abdellah, interview dans le journal *Arraya*, 31 juillet 1997, n° 259 : p. 3.

résultats, on s'attache à résoudre les contentieux électoraux par le biais du conseil constitutionnel⁷².

Mais cette perception de la légalité s'intègre dans l'aspiration à l'aboutissement de la tactique de la participation. Certes, les partisans de la participation électorale avancent qu'elle est la voie de la réforme mais tout en étant conscients qu'ils ne dépasseront pas le seuil de la constitution d'un groupe de pression au sein du Parlement ou de la contribution à la constitution d'un gouvernement car, précise l'un des parlementaires du MPCD, avec « un nombre qui ne dépasse pas 1,10 % des sièges remportés, on ne pouvait réellement influencer sur la prise de la décision au sein du parlement »⁷³. Certes, dans cette perspective s'intègrent, soit « le désir de consolider les valeurs du centre »⁷⁴, soit la position du « soutien critique », en réponse à l'offre de participer au gouvernement Youssoufi⁷⁵. Cependant, le « dérapage » existe. Ce « dérapage » que l'on pouvait déceler lors de la campagne électorale dépasse le simple glissement du débat sur le mode de scrutin ou sur la seconde chambre ou le débat sur « le pouvoir absolu » dont les pressions, « limitent la liberté de celui qui détient la responsabilité et fait que la décision provenant de la volonté des électeurs n'est qu'un simple jeu, qu'une simple vue d'esprit »⁷⁶. Le « dérapage » apparaît au niveau de la dimension de la réforme souhaitée pour pallier « la déviance progressive du pays vers la laïcité »⁷⁷, telle qu'elle ressort du programme électoral ou des propos formulés lors de la campagne électorale, car les moyens d'y parvenir n'excluent pas la marginalisation de l'institution qui sera issue des élections, à savoir le Parlement. En effet il s'agit de la mise en œuvre de l'article 19 dans son volet relatif au roi, *Amir Al Mouminine*, pour dynamiser les dispositions constitutionnelles relatives à l'Islam qui seraient restées « jusqu'ici symboliques »⁷⁸. Et pour être plus précis, on souligne, qu'à l'article 6 qui énonce que « l'Islam est la religion de l'Etat » se joint l'article 19 qui énonce que : « Le Roi, *Amir al Mouminine*, représentant Suprême de la Nation, Symbole de son unité, Garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'Islam et de la constitution) (...) »

Ainsi se précise le moyen de concrétiser l'aspiration à « l'islamisation de toutes les lois ». Cette aspiration émane de l'idée que le projet, dans lequel doit s'intégrer la participation électorale, est plus global, plus profond, qu'il « ne se limite pas à la technique électorale et ce qui en découle », qu'il « vise

72. RMID Moustapha, conférence de presse du secrétariat général du MPCD suite à l'annonce des résultats du 14 novembre 1997, dans le journal *Alass'r*. Dans ce sens s'intègre l'étude sur les mesures procédurales du contentieux électoral de la chambre des représentants, ZAAZAA Abdelhak, 20 novembre 1997, *Arraya* n° 275, 20-11-1997, p. 9.

73. Interview avec le parlementaire Ahmed AL AMMARI, dans *Arraya* n° 275, 20-11-1997, p. 5.

74. BENKIRANE Abdellah, interview dans le journal *Arraya*, n° 277, 4-12-1997, p. 6.

75. Communiqué du MPCD du 26 février 1998 in *Alass'r*, n° 11, 2 mars 1998, p. 1; voir également, Le soutien critique, éditorial p. 1.

76. AL IDRISSI Abou Zaid, interview dans le journal *Arraya*, n° 274, 13-11-1997, p. 3.

77. Festival pour la présentation des candidats du MPCD le 6-11-1997; in *Alass'r*, n° 3, 10-11-1997, p. 8.

78. Programme électoral du MPCD aux législatives directes *Alass'r* n° 2 op. cit. p. 9; voir aussi RMID Mustapha dans la conférence de presse du secrétariat général du 1-11-1997 in *Alass'r*, n° 3, 10-11-1997, p. 6.

à la reconstitution de l'Homme intellectuellement et psychiquement et à la réinstauration du modèle de la société musulmane solidaire, éthique et civilisée »⁷⁹. Ce moyen n'est pas nécessairement dépendant de l'aboutissement de la revendication d'une réforme constitutionnelle affirmant que « la shari'a est la source suprême de toutes les lois », revendication qui, loin d'être occasionnelle, s'attachant uniquement à la position vis-à-vis des constitutions de 1992 et 1996, est constamment réitérée⁸⁰. En réalité nous sommes en quelque sorte devant un appel au déploiement du rôle du roi en tant qu'arbitre – actif – et non pas en vertu de ses prérogatives constitutionnelles incluses dans l'organisation explicite du pouvoir. Le but est de mettre implicitement en vigueur une revendication qui peut enchaîner la négation de toutes les institutions et lois positives nationales et internationales. De ce fait, l'appel à la mise en œuvre d'un article de valeur symbolique s'intègre dans le développement de la constitution implicite qui marginalise la constitution explicite⁸¹.

En effet, au lieu de s'insérer dans l'évolution constitutionnelle jalonnée par des réformes explicites, dont les constitutions de 1992 et 1996, cet appel s'intègre dans le tournant de 1983⁸², décisif pour saisir une évolution constitutionnelle ponctuée par des réformes implicites fondées sur la mise en œuvre de l'article 19 soit en bloc, soit dans ses différents volets, mise en œuvre consacrée par l'adhésion des partis du Mouvement national. De prime abord, l'on peut avancer que cet appel est le prélude à un enlèvement dans la pratique politico-constitutionnelle déjà dominante qui illustre un déficit dans l'enracinement du discours et de la pratique politiques dans la définition et l'approfondissement des règles de la légalité démocratique et constitutionnelle. Plus que cela, le cas d'un éventuel « conflit » avec le roi autour de la mise en œuvre de l'article 19 laisse présager une différence notable par rapport à la pratique constitutionnelle dominante. Autant le conflit implicite autour de la mise en œuvre de l'article 19 est resté « circonscrit dans les limites d'un conflit de légalité comme cela a déjà été produit »⁸³, autant il risque de déborder, dans le cas que nous étudions, ces limites en se dédoublant, d'un conflit de légitimité qui se développerait derrière d'adhésion au référentiel islamique.

Cette progression dans la légalité est révélatrice d'une pratique politique fondée sur une vision sélective de la légalité, le champ de référence constitutionnel initial et essentiel étant l'implicite – celui du pouvoir du roi comme *Amir al Mouminine* – et non l'explicite. De fait, les anomalies dépassent celles inhérentes à la pratique politique et constitutionnelle des partis du Mouvement national. Même si l'on admet que cette progression dans la

79. RAÏSSOUNI Ahmed, interview dans *Alaass'r*, n° 22, 22-11-1997, p. 3.

80. Manifeste final de l'assemblée nationale du 6-7-8 novembre 1998 dans *Arraya* n° 326, 18-11-1998, p. 4.

81. EL MOSSADEQ Rkia, Les données constitutionnelles du Maroc, in *Consensus ou jeu de consensus ? Pour le réajustement de la pratique politique au Maroc*, Casablanca, Imprimerie Najah Al Jadida, 1995.

82. *Ibidem*.

83. EL MOSSADEQ Rkia, *L'interaction de l'explicite et dans la réforme constitutionnelle au Maroc*, in *Droit et politique à la croisée des cultures*, Paris, Monchrétien 1999 (en cours d'édition).

légalité contient des éléments d'enrichissement de la pratique constitutionnelle et politique, ceux-ci seront contrebalancés par ceux entraînant son blocage. Certes, on ne doit pas perdre de vue que les résistances à l'intégration propres aux islamistes sont davantage confortées par une évolution politique et constitutionnelle qui affaiblit les capacités du régime à intégrer les contestataires, car cette évolution, qui s'inscrit aux antipodes de la consolidation de l'Etat de droit, est dominée par le jeu du consensus. De fait, la tentative d'intégrer les islamistes, malgré leurs propres divisions, est une tâche qui ne s'annonce pas sans complexités.

ANNEXES

COMPOSITION DU COMITÉ POPULAIRE GÉNÉRAL (GOUVERNEMENT)

- 1) L'ingénieur MOHAMED AHMED MANGHOUCHE, secrétaire du Comité populaire général (Premier ministre) (*).
- 2) L'ingénieur JADALLAH AZZOUZ EL-TALHI, secrétaire du Comité populaire général chargé de la planification (*).
- 3) OMAR MUSTAPHA EL-MONTASSAR, secrétaire du Comité populaire général chargé des relations étrangères et de la coopération internationale (*).
- 4) MOHAMED MAHMOUD ABOULKACEM Zwye, secrétaire du Comité populaire général chargé de la justice et de la sécurité publique (**).
- 5) MOHAMED MAHMOUD HJAZI, secrétaire du Comité populaire général chargé de la jeunesse et du sport (**).
- 6) BOUKHARI SALEM JOUDA, secrétaire du Comité populaire général chargé du Tourisme (*).
- 7) ABDELHAFIDH MOHAMED ZLITNI, secrétaire du Comité populaire général chargé de l'Economie et du Commerce (*).
- 8) MAATOUG MOHAMED MAATOUG, secrétaire du Comité populaire général chargé de la formation professionnelle et de l'instruction (*).
- 9) EZZEDDINE MOHAMED HENCHIRI, secrétaire du Comité populaire général chargé des communications et du transport (*).
- 10) M'BAEK ABDALLAH FEZZANI, secrétaire du Comité populaire général chargé des affaires de l'habitat et des accommodations (*).
- 11) ABDALLAH SALEM BADRI, secrétaire du Comité populaire général chargé de l'énergie (*).
- 12) MOHAMED ABDALLAH BEIT EL-MEL, secrétaire du Comité populaire général chargé des finances (*).
- 13) MEFTAH ALI AZZOUZA, secrétaire du Comité populaire général chargé de l'industrie et des mines (*).
- 14) MESSAOUD SAID ABOU SOUA, secrétaire du Comité populaire général chargé de la richesse de la faune (*).
- 15) M^{me} FAOUZIA BECHIR CHELABI, secrétaire du Comité populaire général chargée de l'information et de la mobilisation Jamahirienne (*).
- 16) ALI YOUSSEF, secrétaire du Comité populaire général chargé de l'agriculture (***)
- 17) BECHIR RAMADHANE ABOU JNAH, secrétaire du Comité populaire général chargé de la richesse maritime (*).
- 18) Dr MEHDI MEFTAH IMBIRCH, secrétaire du Comité populaire général chargé de l'éducation et de la recherche scientifique (**).
- 19) HATYOCHE FARAG HATYOCHE, secrétaire du Comité populaire général chargé de la santé et de la sécurité sociale.

DECLARATION GOUVERNEMENTALE AU PARLEMENT
PRONONCÉE PAR M. ABDERRAHMANE YOUSSEUFI
(texte intégral)

Monsieur Abderrahmane Youssoufi, Premier ministre, a présenté, vendredi 17 avril 1998, la déclaration gouvernementale devant la Chambre des Représentants, conformément à l'article 60 de la constitution.

LA VOLONTÉ DE CHANGEMENT

Monsieur le Président, Honorables Représentants

Le monde est à l'orée d'une nouvelle ère, synonyme de l'avènement d'une société nouvelle, fondée sur des réalités sociales, politiques, économiques, technologiques et culturelles en perpétuelle mutation. Nous mesurons, en ce moment particulier, à leur juste valeur, l'importance des efforts consentis et des progrès réalisés par notre pays depuis son indépendance, sous la conduite de Feu Sa Majesté Mohammed V, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, et de celle éclairée de Sa Majesté Le Roi Hassan II, que Dieu l'assiste. Le Maroc a ainsi pu faire face aux sacrifices requis pour la défense de son intégrité territoriale et au défi de la maîtrise de ses équilibres fondamentaux, sans entraver son développement économique, grâce à la clairvoyance et la vision de son Roi et à l'abnégation et au courage de son peuple. Nous mesurons aussi toute l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir par notre pays afin de lui permettre, fort de son patrimoine spirituel, culturel et institutionnel, de ses richesses naturelles et de ses potentialités humaines, d'accéder de plain-pied dans le monde du *xx^e* siècle.

L'avènement d'un gouvernement d'alternance est à cet égard un moment historique dans le cours de la modernisation de notre vie politique nationale. Il intervient après un long et patient processus qui traduit une volonté nationale d'engager le pays dans une dynamique profonde de changement et de progrès.

Cette volonté est avant tout celle de Sa Majesté le Roi, en symbiose totale et complète avec les aspirations du peuple marocain et des forces politiques qui ont milité et œuvré pour cet événement. C'est là que réside l'un des atouts majeurs dont dispose le gouvernement pour conduire le « pacte pour le changement », qui constitue le fondement de son programme, dont j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui les grandes lignes, et auquel j'invite toutes les forces vives du pays à adhérer afin qu'ensemble nous en fassions la réalité vivante de demain.

Nous adapter sans nous renier

Monsieur le Président, Honorables Représentants

Les défis auxquels est confrontée notre société sont d'ordre politique, économique et social, voire culturel et civilisationnel.

Dans le monde d'aujourd'hui, caractérisé par une tendance toujours plus accentuée à l'ouverture généralisée des économies et des sociétés et à l'homogénéisation des attitudes et des comportements, le Maroc est plus que jamais condamné à s'adapter, à s'ouvrir à la nouvelle société émergente de l'information et du savoir, à se positionner dans les nouvelles technologies et créneaux économiques, et à s'imprégner des idées et valeurs universelles. Mais notre pays doit opérer ces mutations tout en sauvegardant et en valorisant les fondements culturels et civilisationnels qui ont forgé, à travers les siècles, son identité, façonnée par les apports successifs des civilisations amazigh, arabe et africaine, cimentée par les valeurs spirituelles et morales de l'Islam dont l'humanisme enseigne la tolérance, le respect de l'autre, la solidarité, le sens de l'effort et l'aspiration au progrès.

Le premier des défis que nous devons tous relever sera ainsi pour nous, à la veille d'un siècle nouveau, de fonder notre propre modernité politique, économique et sociale sur

la base des valeurs historiques propres à notre pays lesquelles participent incontestablement des valeurs universelles.

La priorité des priorités : l'intégrité territoriale

Monsieur le Président, Honorables Représentants,

La priorité des priorités du gouvernement concerne notre cause nationale première, celle de notre intégrité territoriale, qui fait l'objet d'une unanimité nationale sans faille. Je voudrais en cette occasion, devant la représentation nationale, au nom du gouvernement, rendre un hommage déferent à Sa Majesté le Roi, Amir Al Mouminine, représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'État, de l'indépendance de la nation et de l'intégrité territoriale du Royaume, dans ses frontières authentiques, pour son action inlassable pour le parachèvement de l'unité territoriale.

Je voudrais aussi rendre hommage aux Forces Armées Royales, sous la haute direction de leur chef suprême Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'assiste, ainsi qu'à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté Nationale et aux Forces Auxiliaires, pour le dévouement, le courage et le sens du sacrifice dont elles n'ont cessé de faire preuve au service de cette cause sacrée. Je prie le tout puissant d'avoir en sa sainte miséricorde tous les martyrs, civils et militaires, qui ont payé de leur vie le devoir de défendre l'intégrité territoriale de notre pays.

L'objectif que le gouvernement s'attachera à atteindre dans ce domaine consistera à clore définitivement le dossier du Sahara marocain par la reconnaissance sans ambiguïté par la communauté internationale de la souveraineté nationale sur cette partie de notre territoire. Vous n'êtes cependant pas sans savoir que ce dossier connaît une phase particulièrement cruciale de son évolution du fait des modalités de mise en œuvre du plan de règlement onusien visant à l'organisation d'un référendum dans nos provinces sahariennes.

Nous sommes convaincus que le référendum ne pourra que confirmer la marocanité de ces provinces, parce que telle est la réalité de la géographie, de l'histoire et de la volonté des populations concernées attachées à leur patrie par les liens de l'appartenance et de l'allégeance au glorieux trône Alaouite. Le gouvernement, éclairé par les directives de S.M. le Roi, veillera à ce que le processus de règlement convenu sous l'autorité des Nations Unies soit scrupuleusement appliqué sans déviations ni attermoissements, et à ce que le droit légitime de participer au référendum soit garanti à tous nos concitoyens sahraouis sans exception.

Mesdames et Messieurs,

Sur ce même chapitre du parachèvement de notre intégrité territoriale, notre pays n'a cessé d'inviter Espagne à réviser sa position relative au droit du Maroc sur les territoires occupés de Sebta, Melillia et des îlots avoisinants. Nous continuerons à œuvrer pour que l'Espagne privilégie le droit et la justice, ainsi que la sauvegarde des relations d'amitié et de bon voisinage traditionnelles entre nos deux peuples, en répondant positivement à la proposition de S.M. le Roi qui ouvre la voie au dialogue et à la concertation, dans le cadre d'une commission mixte de réflexion, pour le retour de nos territoires à la mère patrie dans un cadre garantissant les intérêts légitimes de nos deux pays.

Une nouvelle méthode de gestion gouvernementale

Monsieur Le président, Honorables Représentants,

Le gouvernement doit aujourd'hui faire face à des défis de portée historique, dans un contexte d'attentes sociales multiples et pressantes. La réforme de l'administration et de la justice, la croissance et la création d'emplois, la mise à niveau compétitive du tissu économique, la maîtrise des équilibres et de l'ouverture, la réforme du système éducatif et l'insertion dans la société de l'information, la solidarité et la justice sociale sont autant de

leviers qu'il est impératif d'actionner pour affronter ces défis. A cette fin, une nouvelle approche de la gestion gouvernementale s'impose.

Les réponses satisfaisantes à ces multiples attentes passent par une action qui s'inscrit dans la durée, fondée sur une vision stratégique et sur une approche globale et cohérente, qui implique la réhabilitation et la rénovation du plan. Il ne s'agit, cependant, ni de fixer des objectifs impératifs, ni de dicter ou d'encadrer des comportements, mais de doter l'État et les acteurs économiques et sociaux d'un instrument de visibilité et de repérage permettant d'évaluer les enjeux de l'avenir et de parvenir à une meilleure intelligence des évolutions.

La démarche du gouvernement sera à la fois globale et de proximité territoriale. La déconcentration, la décentralisation et la régionalisation, inscrites dans une politique globale et volontaire d'aménagement du territoire, constituent à cet égard des choix fondamentaux du gouvernement. Dans ce cadre, une politique de proximité territoriale, de dynamisation et de responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées sera mise en œuvre.

La démarche participative, à travers l'implication des acteurs économiques et sociaux, sera privilégiée par le gouvernement comme un gage de clarté et de responsabilité, fondement d'une confiance durable.

Le gouvernement s'attellera à consolider les mécanismes et les institutions susceptibles de contribuer à approfondir et à élargir le champ de la démocratisation de la vie sociale et politique de notre pays. Il mettra en œuvre, conformément aux hautes directives de SA Majesté le Roi et en concertation avec toutes les composantes politiques de la vie nationale, toutes les initiatives permettant au pays d'améliorer le mode d'expression des suffrages à l'échelle nationale et locale et d'éliminer à tout jamais toute source de contestation politique de leur résultat.

Moraliser la vie publique

Monsieur le Président, Honorables Représentants,

La réforme de l'administration et sa modernisation représentent un objectif essentiel du gouvernement. Notre ambition est de contribuer à bâtir une administration efficace, resserrée sur ses missions essentielles, dotée des ressources répondant à ses besoins réels, soucieuse d'offrir un service public de qualité et au moindre coût, à l'écoute constante de son environnement.

A cet effet, la remise en ordre des structures administratives, l'engagement résolu dans la déconcentration, la lutte contre la complexité et les lenteurs administratives et l'instauration de nouveaux rapports entre l'administration et les citoyens, constitueront les volets essentiels du programme du gouvernement.

Le gouvernement s'attellera, d'une part, à redéfinir la gestion des ressources humaines dans l'administration publique sur des bases rationnelles, afin d'en accroître les performances et d'en maîtriser les effectifs et, d'autre part, à réunir les conditions d'une gestion publique moderne et rationnelle. Cet effort s'appuiera sur les forces vives et les compétences réelles que recèle notre administration. Il se matérialisera dans l'engagement de l'ensemble des membres du gouvernement à traduire cette volonté en un « pacte de bonne gestion ».

Conformément à ce pacte, les ministres ordonneront leur action autour de trois préalables : un préalable d'ordre éthique, qui implique de lutter contre toutes les formes de déviance, d'abus de pouvoir et d'impunité, un préalable de gestion rigoureuse, transparente et économe des deniers publics, un préalable d'ordre relationnel fondé sur l'écoute et le service des citoyens et de l'entreprise.

Dans ce cadre, le gouvernement prendra les mesures visant à bannir les privilèges et à geler les hauts salaires en attendant de réviser et de rationaliser le régime de rémunération de la fonction publique sur la base des critères de cohérence, d'équité, de mérite et de rendement. Nous conduirons ces réformes en privilégiant le dialogue et la concertation, dans le cadre notamment du conseil supérieur de la fonction publique.

Mesdames et Messieurs,

Une démocratie, soucieuse des règles de droit, ne peut souffrir que le doute pèse sur la transparence, l'équité et la célérité de la justice. Le justiciable doit avoir la certitude que la loi est la même pour tous.

Le chantier de la réforme de la justice prendra ainsi une place privilégiée dans l'action gouvernementale. Le gouvernement agira avec toute la rigueur nécessaire afin de valoriser l'éthique professionnelle et définir les responsabilités, et ce, conformément aux orientations contenues dans le message que Sa Majesté le Roi a adressé au colloque organisé par la Cour Suprême à l'occasion du 40^e anniversaire de sa création et dans lequel le souverain a affirmé que : « si la justice a figuré et figure toujours parmi nos priorités, si elle a été et reste toujours au cœur de nos préoccupations, c'est parce que nous sommes convaincus que la justice est un vecteur essentiel de renforcement de la cohésion sociale, un facteur décisif de la démocratisation en profondeur de la société, et le principal pilier de la consolidation de l'État de droit. De plus les changements qui affectent aujourd'hui le monde, et qui concernent aussi le Maroc, nous conduisent à élargir nos perspectives pour penser la justice, non seulement du point de vue éthique, politique et social, mais aussi du point de vue de l'accroissement de son rate économique et de la prise de conscience de sa contribution au développement ».

Sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi, un important travail de rénovation du droit, a été entamé par le précédent gouvernement.

Nous poursuivons ce mouvement de modernisation, en prêtant une plus grande attention à la cohérence des lois, à leur adéquation avec l'environnement social et culturel, au travail pédagogique qu'elles impliquent auprès des acteurs économiques et sociaux et à rendre plus perceptibles les lois et les codes dans la pratique du système judiciaire. Le gouvernement agira avec toutes les professions et les composantes du secteur de la justice en vue d'une mobilisation nationale autour d'un programme de modernisation et de moralisation de notre système judiciaire. Dans cette perspective, il est résolu à relever les capacités de l'administration de la justice, à améliorer les relations entre l'administration centrale et les institutions de la justice, à renforcer l'inspection judiciaire, à améliorer la couverture judiciaire sur la base d'une nouvelle carte, à accorder une grande importance à la formation des juges et des auxiliaires de justice, à faciliter l'exercice du recours à la justice, à créer un système de juges d'exécution dans les domaines civil et pénal, à mettre au point un nouveau code de droit pénal et de procédure pénale, à consolider l'expérience des tribunaux administratifs et de commerce et à humaniser et à améliorer les conditions de vie à l'intérieur des prisons.

Mesdames et Messieurs,

La défense des droits de l'homme, tels qu'ils sont universellement reconnus, représente l'une des orientations essentielles du gouvernement. Dans ce cadre, il fera de la libération de nos concitoyens séquestrés dans les camps de Lahinada et de Tindouf, une grande priorité. Il accordera un intérêt particulier au respect des droits de nos ressortissants à l'étranger. Il renforcera sa collaboration avec le conseil consultatif des droits de l'homme et les organisations non-gouvernementales, notamment dans la perspective de régler définitivement les situations restant encore en suspens dont est saisi ce conseil.

Le gouvernement adaptera les lois marocaines aux chartes internationales et agira dans le sens de la promotion de la culture des droits de l'homme. Il encouragera la création de centres de recherche spécialisés, plus particulièrement dans l'assistance juridique et les conseils aux femmes et aux enfants.

Il encouragera la création, au Maroc, d'un centre international des droits de l'homme, en partenariat avec les Nations Unies.

Dynamiser l'économie nationale au bénéfice de l'emploi

Monsieur le président, Honorables Représentants,

Une croissance économique élevée, durable et génératrice d'emplois sera l'un des objectifs prioritaires du gouvernement.

Un tel objectif est d'autant plus impératif que les engagements internationaux et régionaux du Maroc impliquent notre économie dans une dynamique dont il s'agit de maîtriser les retombées sociales et d'optimiser les effets économiques.

La compétitivité est, à cet égard, une exigence de l'heure. La mise à niveau de notre tissu productif sera un des chantiers prioritaires du gouvernement. Elle est l'affaire de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux, qui sont appelés à dépasser toute forme d'attentisme et à œuvrer à la dynamisation de notre économie.

Une croissance forte génératrice d'emplois dépend, d'abord, du niveau de l'investissement. L'entreprise est à la fois un lieu privilégié de production de richesses, mais elle est, également, un espace de vie et de relations sociales. Aussi, le gouvernement développera-t-il les mécanismes d'une concertation institutionnalisée entre les partenaires économiques et sociaux, au bénéfice de la croissance et de l'emploi et de la résorption du déficit social. Ce faisant, il sera soucieux d'instaurer la confiance, la transparence et la visibilité économique nécessaires à une élévation du niveau de l'investissement.

A cette fin, une stratégie de croissance, basée sur des choix sectoriels, tendant à améliorer l'efficacité du tissu productif et à le rendre moins tributaire des aléas climatiques, sera élaborée et mise en œuvre. Elle s'appuiera sur une politique de promotion des exportations et de développement du marché intérieur, fondé sur un élargissement et une diversification de l'offre, la redéfinition des mesures incitatives et une rationalisation de la réglementation des échanges extérieurs.

Le dispositif d'incitation à l'investissement national et étranger s'appuiera sur la simplification des procédures, la clarification des modalités d'application de la charte de l'investissement et la création d'une structure nationale unique de promotion de l'investissement.

Le gouvernement activera la modernisation des textes juridiques en vue d'améliorer l'environnement institutionnel de l'entreprise et de l'adapter aux standards internationaux, notamment en matière de concurrence et de protection du consommateur, de respect de la propriété industrielle et de l'adaptation des codes des douanes, du travail et des assurances.

Il soutiendra les efforts de mise à niveau de l'entreprise en veillant à la mise en place effective des instruments d'accompagnement et de soutien requis, en termes de financement, de fonds de garantie, de formation-qualification, de conseil et d'ingénierie, de normalisation-certification-qualité.

Il œuvrera à améliorer et à densifier les infrastructures, en particulier les parcs industriels et les zones franches ainsi que les centres techniques, et agira dans le sens d'une maîtrise du coût des facteurs matériels de production.

Le gouvernement est par ailleurs résolu à faire aboutir le programme de privatisations, dans un cadre de transparence et de célérité. Il veillera à ce que les ressources mobilisées par ce biais soient affectées à des actions d'investissement et de modernisation des structures. Il conduira une politique d'assainissement et de rénovation du secteur public, en recourant, notamment, à des contrats-programmes permettant d'inscrire la politique des entreprises et établissements publics dans le cadre de la stratégie gouvernementale, d'évaluer leurs performances et de responsabiliser leurs instances de gestion et de contrôle.

Il est décidé à dynamiser la réforme du système bancaire et financier en vue de mieux mobiliser l'épargne, et de diversifier et faciliter l'accès des entreprises, en particulier les PME, aux sources de financement, à des conditions favorables.

Monsieur le président, Honorables Représentants,

Le gouvernement est déterminé à asseoir ses programmes sur une base financière solide respectant les exigences des équilibres macro-économiques et financiers. La loi de finances 1998-99 sera l'occasion d'examiner plus précisément l'état de la situation économique et sociale. Elle sera nécessairement une loi de finances de transition. Étant donné la précarité des finances publiques, le gouvernement s'emploiera à élargir sa marge de manœuvre budgétaire, afin d'être en mesure d'infléchir les tendances dans le sens des objectifs poursuivis par son programme économique et social.

A cette fin, il œuvrera à simplifier le système fiscal, à l'adapter aux implications du désarmement tarifaire et à le stabiliser dans le long terme. Il agira de manière à élargir l'assiette fiscale, à lutter systématiquement contre l'évasion et la fraude, dans la perspective d'un allègement de la pression fiscale et d'une meilleure équité fiscale. Il est déterminé à promouvoir une nouvelle culture basée sur l'économie des dépenses publiques et allant dans le sens d'une réduction du train de vie de l'État par une lutte systématique contre le gaspillage, en particulier dans le domaine des dépenses de fonctionnement, la définition de normes d'établissement des dépenses publiques, l'amélioration de l'efficacité et de l'impact social de ces dépenses, la lutte contre la corruption et les privilèges.

Parallèlement, le gouvernement est résolu à clarifier et à moraliser les procédures de passation des marchés publics et à impliquer davantage les opérateurs nationaux. Il veillera à consolider les comptes du budget de l'État et à renforcer le contrôle parlementaire en matière d'exécution des dépenses publiques.

Le gouvernement gèrera de manière active la dette extérieure afin d'en alléger le poids sur le budget de l'État, à travers une stratégie utilisant toute la panoplie des techniques de traitement de la dette, Il s'emploiera, par ailleurs, à mobiliser plus efficacement le soutien financier international.

Un système éducatif et culturel moderne, intégré, équitable et performant

Monsieur le président, Honorables Représentants,

Le défi de la modernité passe fondamentalement par une nouvelle culture où l'élément humain occupe la place centrale.

Dans le discours du trône prononcé par Sa Majesté le Roi le 3 mars 1998, le Souverain a souligné sa « préoccupation majeure de réforme un système d'enseignement qui n'est plus en phase avec les exigences de l'époque ». Sa Majesté a ensuite affirmé : « un effort collectif doit être entrepris dans ce sens dans le cadre du conseil supérieur de l'enseignement. Cette institution constitutionnelle sera réactivée une fois que nous aurons reçu les conclusions de la commission ad hoc restreinte dont la formation ne saurait tarder ».

L'action du gouvernement retiendra donc comme priorité essentielle la mise en œuvre de la réforme globale du système d'éducation et de formation afin d'offrir les mêmes chances à tous les citoyens pour accéder au savoir, à la modernité, à la culture et à l'emploi. Cette réforme qui sera basée sur les valeurs morales et spirituelles qui fondent notre identité, valorisera le capital humain, mobilisera les ressources humaines disponibles dans le système éducatif, et reposera sur la solidarité nationale et les principes du service public. Cette réforme visera, d'abord, à résoudre le problème majeur de l'analphabétisme, en s'appuyant sur une mobilisation nationale et la participation de la société civile. Le gouvernement visera à assurer dans l'horizon le plus rapproché possible la généralisation de la scolarisation, afin d'étendre l'enseignement fondamental à tous les enfants de 6 à 15 ans, y compris dans le milieu rural et pour les filles, et à restructurer l'enseignement secondaire et technique.

La réforme s'attachera à refondre les programmes de formation et les méthodes pédagogiques, elle se basera sur la maîtrise de la langue nationale arabe, la promotion de la culture amazigh, une ouverture conséquente sur les langues étrangères, la capacité de communication, de réflexion et d'initiative, une bonne connaissance des disciplines scientifiques et technologiques, et une généralisation progressive des nouvelles technologies. Le gouvernement encouragera et encadrera, également, l'enseignement privé. Il œuvrera à assurer l'adéquation entre l'éducation, la formation et l'emploi. La réforme de l'enseignement supérieur visera, par ailleurs, à approfondir la réforme universitaire, à démocratiser le fonctionnement de l'université et à assurer son autonomie, à impulser un partenariat avec les établissements publics et privés, à permettre son intégration dans l'environnement régional, à unifier les structures de l'enseignement supérieur en créant les passerelles nécessaires entre ses composantes.

Le gouvernement mènera une politique scientifique et technologique volontariste fondée sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale, à travers la définition d'axes prioritaires de recherche et la création d'un fonds national pour la recherche. De même, cette politique encouragera la promotion de l'ingénierie nationale.

Dans le domaine de la culture, le gouvernement donnera la priorité à l'intégration de notre patrimoine culturel dans la vie économique et sociale des citoyens, à la valorisation de sa diversité dans toutes ses formes d'expression, ainsi qu'à la promotion, par le biais notamment de la coopération, du partenariat et du sponsoring, d'institutions culturelles efficaces à même de permettre à notre pays de s'insérer de façon productive dans le monde du savoir et de la communication, à réaliser un large développement de la production et de la diffusion culturelles.

L'insertion dans la société de l'information.

Monsieur le président, Honorables Représentants,

Le gouvernement conduira une politique permettant l'entrée du Maroc dans la société de l'information. Il définira et mettra en œuvre une stratégie nationale, globale et intégrée, dans la poste, les télécommunications, l'informatique, l'audiovisuel et la communication. Il s'attachera à généraliser l'utilisation des technologies de l'information, à maîtriser la libéralisation du secteur, en favorisant la concurrence, à garantir l'accès à l'information et au savoir, à mettre en place un plan de déploiement des autoroutes de l'information, et à accélérer le programme d'équipement du pays.

Dans le domaine de la communication, le gouvernement mettra en place un cadre général permettant de renforcer et d'étendre la liberté d'expression et d'information, de développer le pluralisme, l'autonomie, la proximité, l'ouverture et le professionnalisme dans les médias, d'actualiser et de mettre en œuvre les recommandations du premier colloque national sur l'information et la communication, de concrétiser la volonté Royale de création d'une institution supérieure de l'information et de la communication, de développer la production nationale audiovisuelle et le secteur du cinéma, et de soutenir et de promouvoir la presse et les moyens d'information.

Le renforcement de la position de la femme

Monsieur le président, Honorables Représentants,

La réussite et l'efficacité de tout projet de développement passent par la reconnaissance de la pleine citoyenneté de la femme et la prise en compte de son rôle. C'est pourquoi nous considérons comme un élément essentiel de notre action, la mise en place d'une stratégie globale qui tend au renforcement de la position de la femme, vise à combattre toutes les formes de discrimination subies par les femmes et à libérer leurs potentialités créatrices.

Pour cela, le gouvernement œuvrera :

- Sur le plan juridique, à promouvoir la condition féminine sur la base du principe de l'égalité et en conformité avec les conventions et les déclarations internationales ratifiées par le Maroc, à améliorer les pratiques judiciaires pour une plus grande célérité dans l'application des avances qu'a connues le code du statut personnel dans notre pays, et à mener, à terme, une réforme progressive de ce code dans le respect des valeurs de l'islam.

- Sur le plan économique, à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie fondée sur des programmes, spécifiques et sectoriels, de développement efficaces, et sur la prise en compte impérative de la dimension féminine.

- Sur le plan social, à développer des programmes destinés spécifiquement aux femmes, notamment dans les domaines de l'alphabétisation de la scolarisation des filles et du soutien aux femmes en situation économique précaire et aux femmes rurales.

- Sur le plan culturel, à valoriser l'image de la femme dans la société à travers l'éducation et l'enseignement et à faire évoluer les mentalités par une politique de communication.

– Sur le plan politique, à mettre en place une stratégie permettant aux femmes d'accéder aux postes de responsabilité et de décision, conformément aux droits que leur reconnaît la constitution.

Pour conforter la stratégie de mobilisation de la jeunesse, force dynamique de notre société, la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi des jeunes, notamment des jeunes diplômés, constituent un objectif prioritaire du gouvernement.

Il s'attachera ainsi à améliorer les conditions du vécu quotidien des jeunes, et à combattre la marginalisation dont ils sont souvent victimes, Il veillera également à mettre en place une politique nationale active d'encadrement socioculturel des jeunes, apte à assurer le développement d'une culture nouvelle et à accroître les potentialités créatrices des jeunes

Il œuvrera, dans ce cadre, à développer une stratégie nationale de promotion du sport et des infrastructures sportives, encouragera et coordonnera les initiatives publiques et privées tant au niveau national, qu'au niveau communal, provincial et régional.

Le contrat de solidarité

Monsieur le président, Honorables Représentants,

Le gouvernement place le développement social en tête de ses priorités, et ce dans le sens de la vision exprimée par Sa Majesté le Roi dans le discours du trône, c'est-à-dire vers „un type de développement qui soit porteur de convergence sociale, générateur de solidarité, redistributif des fruits de la croissance, réducteur des inégalités ».

Ce caractère prioritaire doit être assumé par l'ensemble des forces vives de la Nation, dans le cadre d'un nouveau contrat de solidarité entre les catégories sociales, entre les régions et entre les générations, Ce contrat sera basé sur la proximité et sur une approche globale, cohérente et intégrée. Il visera à créer les synergies nécessaires entre les acteurs du développement social afin d'éviter les gaspillages et de répondre d'une façon efficiente aux besoins réels des populations concernées.

Dans ce cadre, les chantiers sociaux prioritaires du gouvernement seront la lutte contre le chômage, la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociales, la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation de base, l'amélioration des soins de santé essentiels, la réforme de la protection sociale et l'encouragement du logement social. La mise en œuvre de ces chantiers suppose la révision de la répartition spatiale et intersectorielle des dépenses sociales dans le but de cibler en priorité les zones et les provinces les plus pauvres ainsi que les couches sociales les plus vulnérables.

Mesdames et Messieurs,

En tête de ses priorités, le gouvernement entend inscrire la lutte pour faire reculer la pauvreté, qui affecte particulièrement les zones rurales et périurbaines. Cette lutte passe nécessairement par la mise en œuvre d'une stratégie de développement qui favorise une croissance économique rapide, multiplie les opportunités d'activité et d'emploi au profit des populations pauvres, et élargit leur accès aux services sociaux de base. Elle appelle, en même temps, une réforme en profondeur des mécanismes de transferts sociaux au profit des populations les plus démunies. Dans le but de mieux maîtriser les flux de ces transferts, le gouvernement entend mettre en place un système d'identification des populations qui devront bénéficier en priorité des services sociaux gratuits de l'État, particulièrement en matière de santé, de logement, de nutrition et d'assistance sociale. Mais cette ambition ne peut pas être le seul fait du gouvernement. Celui-ci s'emploiera à mobiliser l'ensemble de la société par la mise en œuvre d'une stratégie de partenariat avec les ONG, les collectivités locales, et la société civile. Dans ce cadre, le gouvernement accordera une importance particulière à la restructuration et à la dynamisation des institutions de l'économie sociale, en particulier les coopératives pour les inciter à jouer un rôle efficient dans cette stratégie. La mobilisation de tous favorisera la réinsertion des populations pauvres notamment par le biais de l'auto-emploi, et du micro-crédit. Cette stratégie sera consolidée par la création prochaine d'un fonds de

développement social et l'élaboration d'un mécanisme transparent de mobilisation de la Zakat, dans le cadre de la commission annoncée par Sa Majesté le Roi dans le discours prononcé à l'occasion de la cérémonie de la nuit du destin.

C'est dans cet esprit que le gouvernement s'attachera à mettre en œuvre, à l'échelle locale, une stratégie de développement social intégré en vue de promouvoir et d'intensifier les dynamiques locales par l'initiation d'interventions associant l'ensemble des acteurs. Ces actions tendront à désenclaver les zones reculées, à promouvoir l'emploi grâce au lancement de petits chantiers locaux, à renforcer les équipements sociaux essentiels, et à combattre la marginalité et l'exclusion.

La cohésion sociale doit être également consolidée par une politique volontariste visant à protéger la famille, l'enfance et les handicapés. Le gouvernement veillera, en particulier, d'une part à élaborer un code de l'enfance, et à renforcer un ensemble de programmes destinés à protéger les enfants, les adolescents et les femmes contre les violences et autres abus dont ils sont victimes, et d'autre part à renforcer et à améliorer les structures d'accueil, de formation et d'aide à nos concitoyens handicapés.

Il s'attellera, également, à mettre en place, conformément aux directives Royales, les mesures susceptibles de résoudre définitivement, dans la dignité et l'équité, les problèmes de la famille des résistants et des anciens membres de l'armée de libération.

Mesdames et Messieurs,

Le chômage est l'une des principales manifestations de l'exclusion sociale. Le chômage des jeunes diplômés ainsi que le chômage de longue durée sont particulièrement inquiétants.

L'emploi sera par conséquent au cœur des préoccupations du gouvernement et constituera la pierre angulaire de sa politique sociale.

Le problème du chômage est cependant d'une telle ampleur qu'il appelle un engagement collectif et cohérent de tous les acteurs économiques et sociaux dans le cadre d'assises nationales pour l'emploi pour l'élaboration d'un pacte pour l'emploi qui engagera toutes les composantes de la nation. Dans l'immédiat, il veillera à mobiliser tous les moyens disponibles afin d'encourager la création d'emploi, notamment par la relance d'une croissance à fort contenu d'emplois, la création d'une structure nationale d'intermédiation, et la mise en œuvre de programmes de travaux d'utilité publique.

Le gouvernement accordera une grande importance à la formation professionnelle en élaborant une vision et des objectifs clairs du rôle de celle-ci dans l'insertion des jeunes dans la vie active. Il veillera dans ce domaine à adapter les filières aux nouveaux métiers, à moderniser ses méthodes et outils et à favoriser le partenariat entre les institutions de formation et les organisations socioprofessionnelles.

Le gouvernement s'emploiera également à faire aboutir la réforme du code de travail, à relancer le dialogue social, ainsi qu'à réformer le régime de prévention et de réparation des préjudices des accidents du travail et des risques professionnels.

Mesdames et Messieurs,

En matière de santé, le gouvernement renforcera davantage les efforts consentis afin d'améliorer l'accès aux soins de santé, grâce à la consolidation des infrastructures existantes, la mise en place d'un système de financement des soins prodigués aux populations démunies, le développement de l'assurance maladie, et l'application d'une politique du médicament socialement efficiente.

La réforme de la gestion hospitalière sera, quant à elle, un des vecteurs de la politique de mobilisation et de rationalisation des ressources, de maîtrise des coûts et d'une plus grande motivation du personnel.

Le gouvernement entend promouvoir la solidarité par le développement et le renforcement de la protection sociale et assurer d'une part, l'élargissement et la pérennité du dispositif de protection sociale et d'autre part, l'amélioration de la coordination entre les régimes, la rationalisation de la gestion des organismes de prévoyance sociale et l'amélioration de la qualité des services qu'ils rendent.

Mesdames et Messieurs,

Afin de répondre aux besoins des populations défavorisées, le gouvernement est également déterminé à réduire le déficit dans le secteur de l'habitat, et celui du logement social en particulier. Ce qui impulsera une nouvelle dynamique au secteur national de l'ingénierie et du BTP. La stratégie dans ce domaine sera axée, en particulier, sur la lutte contre la spéculation foncière, la mobilisation de terrains constructibles, le développement de nouveaux mécanismes de financement, la rationalisation de l'aide au logement, l'encouragement de la construction de logements pour les salariés, la lutte contre l'habitat insalubre, la relance du logement locatif, l'assainissement des établissements publics du secteur et la redéfinition de leur rôle, l'encouragement du secteur privé à s'engager dans la promotion de l'habitat économique.

Le gouvernement entend accorder un intérêt particulier à la protection de l'environnement qui a une place majeure dans toute stratégie de développement humain durable. C'est ainsi qu'il prendra soin de mettre en place un programme de développement environnemental pour évaluer de manière précise l'état de l'environnement dans notre pays et promouvoir une culture environnementale. Ce programme mettra aussi en place une législation et des normes adaptées, et encouragera l'utilisation de technologies propres et l'emploi d'énergies renouvelables.

Mesdames et Messieurs,

La solidarité entre les différentes régions du Royaume contribuera à réduire les inégalités de développement régional.

Elle inspirera l'élaboration d'une charte nationale d'aménagement du territoire. Dans cette perspective, le gouvernement mettra en place les dispositifs administratifs et financiers organisant les relations entre l'état et la région et créera un fonds de péréquation et de développement régional. Ces actions seront renforcées par le réexamen des dispositions du dahir du 30 septembre 1976 relatif à l'organisation communale, à la mise en place de systèmes d'évaluation, de contrôle *a posteriori* et d'audit et à la formation des élus. Une attention particulière sera accordée à la rationalisation de la gestion des finances locales et des services publics urbains.

Ce devoir de solidarité nous impose d'accorder un intérêt particulier à la promotion des provinces et préfectures du nord et de l'oriental. À cet effet, le gouvernement renforcera le programme d'action intégrée mené par l'agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures et provinces du nord en vue de réaliser les objectifs stratégiques de désenclavement de la région et d'amélioration des conditions de vies des populations.

Cette solidarité se concrétisera de même dans la défense des intérêts économiques, sociaux et culturels de nos concitoyens résidents à l'étranger et de leurs familles. Une attention particulière sera accordée aux préoccupations des jeunes migrants de la deuxième et troisième génération.

Une politique sectorielle intégrée

Monsieur le président, Honorables Représentants,

Dans le cadre de la politique sectorielle, le gouvernement mènera une politique agricole volontariste et cohérente pour permettre à notre agriculture de réunir les conditions de réussite de notre sécurité alimentaire dans le cadre d'une ouverture maîtrisée et graduelle. A cette fin, le Gouvernement mettra en place un comité interministériel permanent et créera une structure de concertation avec les organisations socioprofessionnelles agricoles. Il accordera également une priorité à l'amélioration des structures foncières, notamment par le réexamen de la situation des terres collectives, à l'utilisation rationnelle du patrimoine naturel, à la valorisation des ressources humaines, à la promotion des activités non agricoles, à la restructuration de la CNCA en vue de renforcer et de diversifier ses activités et d'améliorer ses services.

Une attention particulière sera accordée à l'élaboration d'une stratégie de développement rural intégré tenant compte des spécificantes régionales, en vue de réduire les inégalités socio-spatiales et d'améliorer le niveau de vie des ruraux

Le secteur forestier est menacé par de nombreux facteurs qui en compromettent la conservation et le développement. Pour le protéger et le développer le gouvernement veillera à parachever l'opération de délimitation du patrimoine forestier et à adapter le cadre législatif et réglementaire, afin de sauvegarder la biodiversité et la réhabilitation de la faune et de la flore sauvages, et de mettre en place de nouvelles règles de gestion de la ressource en concertation avec les collectivités locales, les acteurs privés et les usagers. Pour sauvegarder les ressources halieutiques, le gouvernement régulera l'effort de pêche et contrôlera l'accès aux zones de pêches situées sur les eaux territoriales. Sa politique sera également centrée sur la restructuration des flottes de pêche, la recherche de l'équilibre des pêcheries et la valorisation des différentes composantes de la filière, ainsi que sur la promotion de la condition des gens de la mer.

Dans le domaine de l'énergie, le gouvernement mènera une politique visant particulièrement à assurer l'approvisionnement énergétique dans les meilleures conditions et à étendre le réseau électrique, notamment en milieu rural.

Le gouvernement entend mener une politique active de prospection minière, restructurer et faciliter la reconversion des bassins miniers, et enfin consolider nos acquis dans le marché mondial des phosphates.

La politique industrielle du gouvernement visera à stimuler l'effort de restructuration et de modernisation des entreprises nationales, à soutenir les branches à forte valeur ajoutée, à diversifier les industries, à organiser les filières et grappes et à promouvoir les secteurs émergents.

Pour promouvoir l'artisanat, le gouvernement veillera à réaliser un recensement exhaustif des artisans et des entreprises artisanales, à favoriser la prospection de nouveaux marchés et à améliorer la situation sociale des artisans.

Dans le secteur touristique, le gouvernement envisage de mettre en application un plan d'action visant à relancer l'investissement, renforcer la formation, promouvoir le tourisme local, améliorer l'animation et l'accueil, diversifier le produit touristique et améliorer sa compétitivité et sa promotion.

Le gouvernement mobilisera l'investissement public et encouragera l'investissement privé pour accélérer l'équipement du pays en infrastructures modernes. Il visera notamment à désenclaver le monde rural, accélérer la réalisation du programme autoroutier, améliorer la mobilisation des ressources en eau, et consolider l'infrastructure du royaume en ports. Concernant les transports, la politique du gouvernement tendra à améliorer la compétitivité du secteur par sa libéralisation progressive, la mise à niveau des différents intervenants, la participation active à la promotion du tourisme, et la mise en place d'une politique cohérente en matière de sécurité des transports.

Une présence active sur la scène internationale

Monsieur le président, Honorables Représentants,

Le gouvernement est résolu à mettre en œuvre une politique étrangère dynamique et constructive qui, à l'heure de l'ouverture des économies et de la mondialisation, devra contribuer, outre le raffermissement des relations avec les pays frères et amis, à la promotion économique de notre pays à l'extérieur et à l'attraction des investissements étrangers. Il agira, dans tous les cas, en conformité avec les principes et options qui ont toujours déterminé les positions de notre pays à l'égard des grandes questions régionales, africaines et internationales. Et ce, sur la base des directives royales qui ont été en permanence fondées sur le respect de la légalité et du droit international et sur la résolution des différends par la voie pacifique et le dialogue.

Le renforcement des relations du Maroc avec les autres pays du Maghreb arabe vient au premier rang des priorités de notre politique étrangère, L'union du Maghreb

arabe est pour nous une option stratégique irréversible, elle constitue à la fois une exigence historique, humaine, culturelle, économique et politique, à l'heure notamment de l'émergence et du renforcement des regroupements économiques régionaux.

À une autre échelle, le gouvernement est déterminé à déployer tous les efforts nécessaires dans le but de raffermir la coopération arabe et islamique au bénéfice des aspirations légitimes de nos peuples. La situation au Moyen-Orient constitue une des préoccupations majeures du Maroc qui considère que la politique du gouvernement israélien actuel et son refus d'honorer les accords de Madrid et d'Oslo ainsi que l'ensemble des engagements pris à l'égard de la partie palestinienne sont la cause directe de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix.

Nous ne cesserons de réaffirmer que la réalisation de la paix, de la stabilité et de la coopération économique dans la région est subordonnée au succès du processus de paix par l'application des résolutions du conseil de sécurité, du principe de « la terre contre la paix » et le respect du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un état indépendant avec Al-Qods Al-Charif comme capitale. Le gouvernement œuvrera pour trouver une solution à l'embargo que subit la Libye et un règlement définitif aux souffrances du peuple irakien.

Sur le plan africain, le gouvernement agira dans le sens de l'amélioration des relations bilatérales avec les différents pays africains et du renforcement de la coopération économique, seules à mêmes de permettre de faire face aux grands problèmes auxquels est confronté notre continent, et qui mettent en danger sa stabilité, les chances de développement et de progrès de ses peuples.

Mesdames et Messieurs,

Notre relation avec l'Union Européenne à laquelle nous lie un accord d'association vient au premier rang de notre attention. Le Maroc suit avec une grande attention le processus de partenariat euro-méditerranéen initié à Barcelone et qui vise à instaurer une zone de paix, de sécurité et de prospérité partagée en Méditerranée. Un tel espace régional ne saurait, cependant, se réaliser que si tous les efforts sont déployés de part et d'autre pour atténuer les écarts de développement et de niveau de vie entre les deux rives de la Méditerranée.

Conformément à la tradition politique de notre pays, le gouvernement œuvrera également à développer les relations d'amitié et de coopération qui le lient avec les pays de l'Europe centrale et orientale et les continents américain et asiatique.

Il œuvrera à renforcer ses relations privilégiées avec les États-Unis d'Amérique avec lesquels nous entretenons des relations d'amitié séculaires que nous nous attellerons à consolider et à développer dans l'intérêt de nos deux peuples.

Une relation d'étroite collaboration entre le gouvernement et le parlement

Monsieur le président, Honorables Représentants,

S'appuyant sur les principes du dialogue et de la transparence, le gouvernement entend asseoir ses rapports avec le pouvoir législatif sur la base d'une étroite collaboration dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs. Cette collaboration s'attachera à rechercher l'efficacité, la consolidation des traditions de dialogue et la réalisation de l'intérêt général.

À cet effet, le gouvernement respectera scrupuleusement ses obligations constitutionnelles envers le parlement en accordant toute leur importance aux questions écrites et orales qui constituent un des modes de contrôle de l'action du gouvernement. Il prendra une part active aux séances du parlement et au travail des commissions parlementaires. Il veillera à accélérer les procédures de mise au point des projets de loi et l'examen des propositions de loi. Il fera, soit à son initiative, soit à la demande du parlement, des déclarations au sujet des grands dossiers de la nation, et ce dans le but de permettre aux membres des deux chambres de suivre de près l'activité gouvernementale.

Mesdames et Messieurs,

Le gouvernement puise sa légitimité, sa force et son énergie, de la confiance de Sa Majesté le Roi et du soutien du parlement.

Dans ce cadre, la majorité parlementaire, qui a œuvré à l'élaboration du programme gouvernemental, constituera un partenaire essentiel et une force d'appui indispensable à la mise en œuvre de ce programme. À cette fin, une commission de coordination a été constituée sous la présidence du premier ministre comprenant les présidents des groupes de la majorité et un certain nombre de ministres. Celle-ci tiendra des réunions régulières en vue de coordonner et de faire converger les points de vue, d'arrêter des positions communes au sein du parlement et de défendre avec détermination la politique gouvernementale conformément aux intérêts supérieurs de la nation.

Le gouvernement est parallèlement déterminé à établir des relations de respect et de dialogue avec l'opposition parlementaire et à lui ouvrir l'accès aux dossiers relatifs aux questions et décisions fondamentales. Il le fera dans la transparence, la clarté, et une nette démarcation des responsabilités respectives. Un bon fonctionnement des règles démocratiques suppose, en effet, l'existence d'une majorité soutenant le gouvernement et d'une opposition, chacune assumant ses responsabilités et son rôle, dans la loyauté et à l'abri de toute ambiguïté. Tel est le fondement même des règles du jeu parlementaire et le gage d'un bon fonctionnement des institutions. Le ministère chargé des relations avec le parlement veillera, pour le compte du gouvernement, à la bonne organisation des rapports de ce dernier avec le parlement conformément aux principes et règles énoncées dans la constitution.

Monsieur le président, Honorables Représentants,

Tel est le programme que le gouvernement entend assumer et mettre en œuvre. Nous mesurons ensemble l'ampleur de l'ambition qu'il recèle. Nous sommes néanmoins assurés que la volonté de Sa Majesté, le dévouement du gouvernement, l'adhésion du peuple marocain et le soutien du parlement en feront un préalable pour la réalisation du changement espère.

Nous ne sous-estimons pas les difficultés et les contraintes auxquelles est confronté notre pays, ni ne cédon à un optimisme facile. Nous évaluons, à sa juste mesure, l'effort collectif qu'il faudra déployer, les ressources de solidarité, d'audace et d'abnégation dans lesquelles il faudra puiser pour concrétiser les espérances portées par ce programme. Son succès, nous en sommes convaincus dépendra largement de la disposition des acteurs économiques et sociaux de notre pays à se départir de toutes les formes d'attentisme, de parier sur l'avenir et d'assumer les charges et les contraintes d'aujourd'hui pour en recueillir les fruits demain, dans un Maroc qui a besoin de tous ses fils, sous la direction éclairée de Sa Majesté le Roi Hassan II que dieu l'assiste. Puisse-t-il combler le Souverain en la personne de son Altesse Royale le Prince héritier Sidi Mohammed, de son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et de tous les membres de l'illustre Famille Royale ».